

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour tiendra une audience publique le lundi 13 mai 1957 à 11 heures au Palais de la Paix à La Haye.

Cette audience sera tout d'abord consacrée à l'installation d'un membre de la Cour récemment élu: M. Wellington Koo, qui aura à prononcer la déclaration solennelle prescrite par l'article 20 du Statut de la Cour. (Le curriculum vitae de M. Wellington Koo est donné en annexe.)

Au cours de la même audience, s'ouvrira la procédure orale en l'affaire relative à certains emprunts norvégiens.

Cette affaire a été introduite le 6 juillet 1955 par une requête du Gouvernement de la République française contre le Gouvernement du Royaume de Norvège.

Après le dépôt de la requête, la Cour avait fixé les délais pour la présentation des deux premières pièces de la procédure écrite: mémoire du Gouvernement français et contre-mémoire du Gouvernement norvégien. Le 20 avril 1956, c'est-à-dire dans le délai fixé pour le dépôt du contre-mémoire, le Gouvernement du Royaume de Norvège a déposé un document énonçant certaines exceptions préliminaires à la compétence de la Cour et soutenant que la demande introduite par la requête n'était pas recevable. La Cour a alors fixé un délai pour la présentation des observations et conclusions du Gouvernement français sur les exceptions norvégiennes, et le Greffier a fait savoir aux parties que l'intention de la Cour était d'ouvrir les audiences le 25 juin 1956. Puis, sur une demande du Gouvernement de la Norvège, la Cour a décidé de retarder l'ouverture des audiences et de reporter au 31 août 1956 la date d'expiration du délai pour le dépôt des observations et conclusions françaises. Le Gouvernement de la République française ayant, dans ses observations et conclusions déposées à la date ainsi fixée, conclu à ce qu'il plaise à la Cour de joindre les exceptions au fond et le Gouvernement du Royaume de Norvège n'ayant pas cru devoir s'y opposer tout en maintenant intégralement les exceptions par lui soulevées, la Cour a joint les exceptions au fond et fixé les délais pour le dépôt des pièces destinées à compléter la procédure écrite sur le fond: contre-mémoire norvégien, réplique française, duplique norvégienne. La dernière de ces pièces a été déposée le 25 avril 1957 et, depuis lors, l'affaire est en état.

Les audiences qui vont s'ouvrir seront consacrées tant aux exceptions préliminaires qu'au fond.

Les parties seront représentées devant la Cour par les personnes dont les noms suivent :

Pour

Pour le Gouvernement de la République française :

- Agent : M. le Professeur André Gros, Jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères,
- Conseil : M. le Professeur Paul Reuter, Jurisconsulte adjoint du Ministère des Affaires étrangères,
- Avocat : M. le Bâtonnier Marcel Poignard, du Barreau de Paris,
- Experts : M. Claude Chayet, Conseiller Juridique du Ministère des Affaires étrangères,
M. Paul-Edmond Bertin, Administrateur civil au Ministère des Finances,
M. J.J. de Bresson, Procureur de la République, détaché au Ministère des Affaires étrangères,
Me Henri Monneray, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Pour le Gouvernement royal de Norvège :

- Agent et avocat : M. Sven Arntzen, Avocat à la Cour suprême de Norvège,
- Agent : M. Lars J. Jorstad, Ambassadeur de Norvège à La Haye,
- Avocats : M. Maurice Bourquin, Professeur à l'Université des Hautes Etudes internationales,
M. Jens Evensen, Avocat à la Cour suprême de Norvège,
- Experts : M. Frede Castberg, Recteur de l'Université d'Oslo,
M. Johannes Andenaes, Professeur de l'Université d'Oslo,
M. Bredo Stabell, Directeur au Ministère des Affaires étrangères de Norvège,
M. Pierre Lalive, Professeur à l'Université de Genève,
- Secrétaire : M. Einar Löchen, Chef de division au Ministère des Affaires étrangères de Norvège.

La Haye, le 8 mai 1957.

Monsieur le Juge Wellington Koo

Né en 1888, Bachelor of Arts, Master of Arts et P.h.D de l'Université de Columbia; Docteur honoris causa des Universités de Yale, Columbia, St Johns, Aberdeen, Birmingham, Manchester et Miami.

Exerce diverses fonctions dans la haute administration chinoise de 1912 à 1915. Ministre de Chine aux Etats-Unis (1915-1920). Après avoir, en 1919, présidé la délégation chinoise à la Conférence de la paix, est de 1920 à 1922 premier délégué de la Chine à l'Assemblée de la S.D.N. et représentant de la Chine au Conseil de la S.D.N.. Ministre de Chine à Londres de 1920 à 1922. Exerce successivement les fonctions de Président de la Commission des Finances du Gouvernement chinois (1922), de Ministre des Affaires étrangères (1922-24), de Premier Ministre par intérim (1924), de Ministre des finances (1926) et de Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères (1926-27). Assesseur chinois à la Commission d'enquête de la S.D.N. au sujet de la Mandchourie (1932). Ministre, puis Ambassadeur de Chine en France de 1932 à 1941, représente pendant cette période son pays au Conseil de la S.D.N. (1932-34) et à l'Assemblée (1933-36-38) de la S.D.N., à la Conférence monétaire et économique mondiale (1933), à la Conférence pour la Réduction et la Limitation des Armements (1933) et à la Conférence de Bruxelles sur l'Extrême-Orient (1937). Ambassadeur à Londres de 1941 à 1946, prend part, à la tête de la délégation chinoise aux conversations du Dumbarton Oaks (1944), à la Conférence de San Francisco (1945), à la Commission préparatoire des Nations Unies (1945) et à la deuxième partie de la première session de l'Assemblée générale (1946). Nommé en 1946 Ambassadeur à Washington, occupe ce poste pendant 10 ans. Membre de la Cour permanente d'arbitrage depuis 1948.

Auteur de "The status of the alien in China", Columbia University Press, 1912.
